

**Projet « Amélioration de la production de riz en Afrique de l'Ouest en réponse à la flambée des prix des denrées alimentaires » (APRAO)
(GCP/RAF/453/SPA)**



Rapport de formation

Recyclage des inspecteurs semenciers riz



Photo : le RYMV présenté aux participants de la formation

Coordination nationale

Avril 2012

Rapport recyclage des inspecteurs semenciers APRAO

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Déroulement de la formation	3
3. Résultats de la formation	9
4. Conclusions et Recommandations	10
ANNEXES.....	11
Annexe 1 : Programme de la formation (recyclage des inspecteurs semenciers)	12
Annexe 2 : liste de présence formation pour le recyclage des inspecteurs semenciers.....	14
Annexe 3 : fiche d'évaluation formation (recyclage des inspecteurs)	15

1. Introduction

Dans le cadre de renforcement des capacités des Acteurs, le Projet APRAO a organisé le recyclage des inspecteurs semenciers du Riz, du 10 au 13 avril 2012, dans la salle de réunion du centre régional de recherche agronomique (CERRA) de Kollo.

L'objectif global de la formation est de recycler les inspecteurs en charge du contrôle et de la certification de semences au niveau des sites du projet.

Pour atteindre cet objectif global, trois objectifs spécifiques sont assignés à la formation :

- ✓ Echanger avec les participants sur la réglementation semencière et le rôle de l'inspecteur en charge du contrôle de champ semencier ;
- ✓ Rappeler aux participants principes d'inspection au champ et les normes requises pour obtenir des semences de bonne qualité ;
- ✓ Rappeler aux participants les procédures de certification de semences.
- ✓ Discuter avec les participants sur les difficultés rencontrées au cours des inspections antérieures et des dispositions à prendre une meilleure réalisation de cette importante activité.

Le présent document représente le rapport de cette formation et s'articule autour des points suivants :

1. Introduction;
2. Déroulement de la formation;
3. Résultats de la formation ;
4. Conclusions et Recommandations

2. Déroulement de la formation

Après la présentation des participants, le programme a été amendé et adopté par les participants.

Le premier intervenant, Monsieur Ado Kanta , expert en semence, chef de division semences et qualité à la Direction générale de l'Agriculture a fait un rappel sur le système semencier nigérien.

1. Historique de la filière Semences au Niger

A partir de l'Indépendance, le secteur semencier Nigérien a connu trois phases:

- Une première phase où le secteur public assurait en partie la production de semences améliorées ;

A ce niveau la production était assurée par le Projet Céréalière National (PCN), placé de 1975 à 1990 sous la tutelle de la Direction de l'Agriculture. Cette filière très importante menait ses activités autour des instruments de développement que sont :

- Le comité national des semences (CNS) ;
- Les comités régionaux de semences (CRS) ;
- Les comités sous régionaux de semences (CSRS) ;
- Le service semencier national (SSN) ;
- L'Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN) ;
- Les structures d'encadrement (vulgarisation et diffusion de semences).

L'Organisation de la production se faisait à travers cinq centres de 60 ha chacun, équipé d'infrastructures, doté d'une capacité de conditionnement de 8 tonnes/jour et de stockage de 500 tonnes. Ces centres sont situés dans les régions de Tillabéri, Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder.

La Direction de l'Agriculture a sous sa tutelle une ferme semencière de base et un laboratoire national de semences.

Les quantités de semences (R1 et R2) produites en moyenne chaque année toutes espèces confondues, étaient de 215 tonnes couvrant ainsi à l'époque 1 % des besoins estimés à 30 000 tonnes.

Dans ce schéma, l'INRAN fournit les semences de pré - base qui sont multipliées à la ferme semencière de base de Lossa avant d'être envoyées dans les centres semenciers régionaux.

Ce système a un certain nombre de contraintes majeurs :

- Contraintes d'ordre institutionnel ;
- Contraintes d'ordre technique ;
- Contraintes d'ordre social ;
- Contraintes d'ordre commercial.

- Une deuxième phase de décentralisation et le désengagement de l'Etat de certaines activités

Cette phase a démarré en 1989 avec la fin du Projet Céréalière National (PCN) et comme on peut le constater, elle débute au lendemain de la signature des quatre accords entre le gouvernement du Niger et les institutions internationales qui consacrent le retrait de l'État de la filière céréalière.

Toutefois, il convient de noter que contrairement aux autres filières, le retrait de l'État des activités de production de semences devrait être précédé d'une phase transitoire en vue de bien mener le désengagement de l'État.

Les réformes entreprises

Le Projet de Développement des Activités Semencières au Niger (PDASN) avait comme objectifs de :

- Réorienter les objectifs du volet semencier du PCN en mettant l'accent sur le développement institutionnel ;
- Ajuster les objectifs de production pour répondre à la demande effective en semences améliorées ;
- Entreprendre des programmes plus intensifs et soutenus dans les domaines de la recherche et de la vulgarisation des variétés améliorées ;
- Étudier les systèmes et pratiques traditionnelles de production et d'approvisionnement en semences afin de mieux adapter l'approche aux réalités des agriculteurs ;
- Alléger les charges de l'État en intégrant le privé dans la filière ;
- Au terme de ce projet de trois ans (1990 à 1992), le désengagement de l'État devrait être effectif et la filière totalement autonome grâce à l'implication du privé et la décentralisation des activités de production.

- Transformer le Service Semencier National en Service des Intrants, du Contrôle de Conditionnement et de la Législation Agricole (SICCLA) qui devait assurer le contrôle de qualité des semences.

Malheureusement, le PDASN avait échoué et le coup d'Etat militaire du 27 janvier 1996 à entraîné le retrait définitif de l'USAID du Niger.

Aussi le manque de moyens financiers a complètement perturbé le fonctionnement de la filière.

Une troisième phase : l'émergence des acteurs privés dans la filière

Le rôle qui est dévolu au secteur privé est la production et la commercialisation des semences améliorées de niveau R1 et R2. C'est dans ce contexte que l'industrie semencière privée commence à se manifester sous forme de regroupements associatifs ou entreprises.

- la société AGRIMEX, qui est une entreprise locale qui produit et/ou commercialise les semences (surtout potagères) et des pesticides ;
- L'association des producteurs privés de semences du Niger (APPSN) qui a vu le jour en 1999 regroupe des producteurs privés individuels, des organisations de producteurs ou des groupements ;
- La société Manoma qui s'est spécialisée dans la fourniture des semences pluviales et autres intrants agricoles ;
- L'unité semencière de l'INRAN créée en 1998 pour mieux gérer la production de semences de base, produit et commercialise.

II. Situation actuelle

Plusieurs producteurs individuels ou en groupements associatifs ont vu le jour.

- On déplore l'absence d'une législation semencière ;
- En dehors des produits maraichers, les semences se confondent avec le produit fini : en d'autres termes, il y a une relative indifférenciation du produit semence avec le produit graine ;
- Le service de contrôle démuné de ressources humaines et financières, assure mal le contrôle de la qualité des semences produites.

Les acquis accumulés par le sous secteur semencier

- Un solide héritage au niveau des Infrastructures et équipements de production, de conditionnement et de contrôle de la qualité des semences ;
- Au niveau des ressources humaines des cadres ont été formés dans le domaine et également un nombre important de paysans a été initié aux techniques de multiplication.

Les activités menées par la Division Semences et Qualité

- Au niveau régional

Participation au niveau régional aux réflexions sur l'amélioration du secteur semencier de 2002 à 2006. Ces réflexions ont abouti à l'adoption des Règlements Semenciers de la CEDEAO et à l'édition du premier catalogue des Espèces et Variétés Végétales.

- **Au niveau national:**

Formation

- ✓ De 2006 à 2010 dans le cadre du projet semencier OSRO/ECU/FAO: formation et recyclages des multiplicateurs appuyés par la FAO sur les techniques de production de semences certifiées de qualité et sur les techniques de post-récolte.
- ✓ En 2008, la Plate forme Paysanne du Niger avec l'appui financier de l'INSAH pour le renforcement des capacités des OP, la DSQ a formé ses membres sur les techniques de production de semences de qualité.
- ✓ Formation au laboratoire national des semences d'un technicien de la ferme semencière AINOMA sur le contrôle de qualité de semences.

Enquête sur la production et la disponibilité en semences

La Labellisation de semences

Contrôle et Certification des semences

Parmi les différentes entreprises semencières, seule « Alhéri de Doutchi » avait sollicité le contrôle et certification de sa production:

- Trois visites sanctionnées chacune par un rapport
- Un prélèvement des échantillons de semences pour analyse au laboratoire;
- La délivrance d'une attestation de certification

Sensibilisation des Acteurs sur le règlement semencier CEDEAO

L'élaboration de la loi semencière

Après cette présentation une série de questions et un certain nombre de préoccupations ont été posées à l'intervenant notamment :

- la fourniture des semences de qualité aux producteurs qui devient un véritable casse tête;
- le sort réservé au centre régional de semences de hamdallaye ;
- l'extension des emballages aux producteurs

Dr Sido a recentré le rôle et la place de l'inspecteur qui ne doit pas s'immiscer dans la commande des semences mais plutôt dans le contrôle au champ et la délivrance du certificat qui s'il est exigé dans le dossier de commande est obligatoirement mis au cas contraire le fournisseur verra son dossier rejeté ;

L'inspecteur peut aussi intervenir à la réception sur demande du réceptionneur pour vérifier la qualité des semences.

Mr.Paul Buckner ajoute que dans des situations d'urgence, la demande en semences certifiées par des organismes internationaux est souvent satisfaite par un complément en semences locales par insuffisance des quantités certifiées.

A la question des emballages Paul répond que il y a actuellement des OP telle que celles de Doukoudoukou qui font très bien l'emballage.

Quant au centre régional de semences, celui-ci a fait l'objet d'une mission effectuée par le Ministère qui a fait le constat d'occupation par les héritiers du terrain qui auraient été dédommagés ; le dossier de réhabilitation connaît en conséquence un blocage.

Le deuxième intervenant, Monsieur Paul Buckner, coordonnateur de WASA a parlé du règlement semencier dans l'espace CEDEAO.

Il s'agit du Projet de Règlement d'exécution portant règlements techniques annexes relatifs aux règles régissant le contrôle et la certification des semences des espèces végétales et plants spécifiques à l'UEMOA.

Ce règlement comporte 88 articles et 24 chapitres repartis en 08 titres.

Ce projet de règlement porte sur 11 espèces (riz, maïs, mil, sorgho, arachide, niébé, igname, manioc, pomme de terre, tomate et oignon. Ce projet de règlement est complété par un règlement d'exécution.

Les principaux instruments et organes de gestion sont :

- Le Catalogue Ouest Africain des Espèces et Variétés Végétales (COAFEV);
- Le Comité Ouest Africain des Semences

Il y a la réglementation semencière au Niger dont le document sera validé très prochainement à Maradi au cours d'un atelier qui se tiendra du 16 au 17 avril 2012.

Une question a été posée quant aux frais liés aux inspections et à la certification ; selon Kanta, pour le moment rien n'est officiel, il faut attendre l'adoption de la loi et des règlements.

Dans le cadre de la série de formations initiées par le projet APRAO, un atelier de recyclage des Inspecteurs de semences a été organisé à Kollo dans l'enceinte des locaux de l'INRAN.

Cet atelier a vu la participation des inspecteurs en riz des régions de Tillabéri et Dosso ainsi que les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet APRAO.

Les thèmes abordés lors de cette formation se sont articulés autour des points suivants :

- Historique du système semencier nigérien ;
- Les règlements CEDEAO de semences ;
- La réglementation nationale de semences ;
- Les procédures de contrôle au champ ;
- Les normes de contrôle au champ ;
- Le contrôle au laboratoire (échantillonnage et analyse)
- Etiquetage et codification des lots.

Après avoir évacué les trois premiers thèmes lors des travaux de la première journée, les formateurs ont poursuivi leurs présentations par les thèmes restants inscrits au programme.

C'est ainsi que Monsieur Paul Akoueté Buckner a présenté les procédures de contrôle au champ et le contrôle au laboratoire tandis que Monsieur Ado Kanta a dispensé les chapitres « normes de contrôle et Etiquetage/codification » pendant la deuxième et la troisième journée.

Abordant les procédures de contrôle au champ des semences, le formateur s'est appesanti sur les principes de base qui sous tendent cette activité.

Parmi ceux-ci on peut citer :

- le nombre de contrôles/inspections du champ de semences dont le minimum est 3 ;
- la présence du paysan multiplicateur lors du contrôle ;
- certains contrôles qui se font à l'improviste ;
- les conditions de regroupement de champs de semences lors d'un contrôle ;
- la période propice du contrôle ;
- la méthode de comptage des plants à inspecter qui doit se faire au hasard sans que le contrôleur essaye de vouloir à tout prix inclure ou éviter d'inclure, dans les comptages, une anomalie repérée sur un point du champ ;
- la familiarisation avec les caractéristiques de toutes les variétés inscrites au programme des multiplicateurs ;
- le fait que si le multiplicateur (ou son représentant) refuse de signer le rapport d'en faire mention dans son rapport ;
- L'inspecteur doit également se munir de certains instruments de travail comme son carnet de contrôle, deux piquets, une ficelle, un mètre ruban ;

Un exemple a sanctionné ce chapitre qui a porté sur le contrôle d'un champ de moins de 2 ha. Le travail consiste à détecter des hors-types dont la tolérance est 3 pour 1000, soit 1 hors type pour 333.

Le 2^{ème} formateur a entretenu les participants sur les normes de contrôle au champ. Parmi les aspects abordés dans ce chapitre il faut noter le nombre de contrôles requis pour un champ de semences de mil, de sorgho, de niébé, et du riz. C'est ainsi que d'après le formateur, Monsieur Ado Kanta, Chef de la division semences et qualité à la Direction de la Promotion des Filières de la Direction Générale de l'Agriculture, le nombre minimal d'inspection est de 3 pour le mil, le sorgho, le riz et le niébé.

La 2^{ème} norme est relative à la déclaration des cultures dans laquelle un certains d'informations sont fournies.

La troisième norme est la justification de l'origine de la semence par un document.

Une autre norme est le respect du précédent cultural qui impose que la parcelle de multiplication de semences ne doit pas avoir porté lors de la campagne précédente de cultures de la même espèce que la culture en multiplication.

Aussi, la parcelle de multiplication doit respecter une distance minimale d'isolement qui varie selon la spéculation et la catégorie ;

Enfin, la dernière norme est le respect d'un état cultural favorable à son acceptation ou au contraire son refus.

Les travaux ont repris la troisième journée par une contribution de Dr Sido, Assistant Technique du Projet APRAO dont les points saillants sont les différentes étapes de production des semences, de la sélection à la multiplication, un rappel des comités locaux de semences mis en place au niveau des aménagements hydro-agricoles qui sont en train d'être redynamisés, les règles de conduite du stockage des semences dont les normes sont les suivantes :

1. 9 à 10% de taux d'humidité pour une conservation de plus d'un an ;
2. 12 à 14% de taux d'humidité pour une durée d'un an ;
3. 4 à 8 % de taux d'humidité pour une conservation qui se fait dans des sacs plastiques.

La première présentation de la journée a été faite par Monsieur Ado Kanta, sur le thème codification et étiquetage. Il a développé dans son exposé comment doit se faire la

constitution des lots qui est spécifique à chaque spéculation. Les autres paramètres à prendre en compte sont la catégorie de semences, l'année de récolte, le département et l'organisme producteur.

Encadré : Exemple codage:

si le numéro du lot : 041-R2-06-32-021 ;

041 correspond au numéro du lot ;

R2 correspond à la catégorie ;

06 est l'année de production de la semence soit 2006 ;

32 est le code du département soit Dosso ;

Enfin 021 est le numéro d'identification du producteur.

Après cette présentation, s'en était suivie une séance pratique de contrôle d'un champ de multiplication de riz. Là les stagiaires ont procédé ont déterminé le nombre de plantes par comptage, la détermination de la longueur de la ligne de comptage etc.

De retour du terrain, Monsieur Paul Buckner a animé la dernière séance de formation inscrite au programme relatif à l'analyse au laboratoire des semences.

D'après le formateur, cet exercice commence par l'échantillonnage qui doit respect un certains nombre de règles scientifiques telles qu'énoncer par l'ISTA (International Seed Testing Association).

Après, le formateur a développé le point relatif à certains paramètres sur lesquels doivent porter l'analyse.

Il s'agit de l'analyse de :

1. la pureté variétale ;
2. La pureté physique ;
3. Le taux de germination ;
4. Le taux d'humidité ;

Il faut signaler que tout au long de la formation, les stagiaires ont activement participé en posant des questions d'éclaircissement, en apportant des contributions, en partageant des expériences vécues sur le terrain.

Les questions ont trait surtout aux modalités pratiques de prise en charge des inspections, l'adoption de la réglementation de la loi semencière, etc.

Les formateurs ont apporté des réponses aux différentes questions tout en indiquant au passage que la plupart des questions trouveront leur réponse dans l'application de la loi semencière et son décret d'application.

Enfin, au vu de la nécessité pour un inspecteur des semences de maîtriser la procédure d'inspection et la culture elle-même, notamment son phénotype, l'atelier recommande au projet APRAO, l'édition et la mise à disposition des inspecteurs riz d'un manuel d'inspection du riz.

3. Résultats de la formation

- 11 personnes sont recyclées dont 6 inspecteurs, 1 agent de la direction générale de l'agriculture (vulgarisation), un (1) de l'INRAN, un (1) de l'ONAHA et deux (2)

agents techniques de terrain du projet APRAO, sur le contrôle et certification de semences de riz.

4. Conclusions et Recommandations

Conformément aux termes de références élaborés, le recyclage des inspecteurs semenciers sur le contrôle et certification de semences s'est bien déroulé à la grande satisfaction des formateurs et des apprenants.

Au terme de cette formation et suite au dépouillement des fiches d'évaluation de la formation, les recommandations suivantes sont formulées:

A l'endroit du projet APRAO :

1. Programmer une formation sur les variétés cultivées au Niger ;
2. Donner un peu plus de temps pour la pratique ;
3. Délocaliser le lieu de formation si possible.

Rapporteurs :

- Dan Tanni Amadou
- Issoufou Oumarou
- Sido Amir

ANNEXES

Annexe 1 : Programme de la formation (recyclage des inspecteurs semenciers)

Jour 1 : mardi 10/04 /2012

Tâche	Horaire	Responsable
Ouverture de la formation	9 H-9H 15	Coordonateur projet APRAO D/CERRA Kollo
Programme de formation	9H 15 - 9 H30	Sido
Rappel système semencier Nigerien	9H30 – 10 H	Kanta
Pause café	10H – 10 H 15	Participants
Règlements CEDEAO de semences	10H 30 – 11 H	Buckner
Règlementation nationale de semences	11 H - 12 H	Kanta
Discussions générales sur les réglementations	12 H – 13 H	Sido, Kanta, Buckner
Pause déjeuner/Prière	13 H- 14 H30	Participants
Procédure de contrôle au champ	14 H 30- 16 H	Buckner
Pause café/Prière	16 H – 17 H	Participants

Jour 2 : mercredi 11/04/2012

Tâche	Horaire	Responsable
Procédures de contrôle au champ suite	9H -10 H	Buckner
Pause café	10H - 10 H 15	Participants
Norme de contrôle au champ	10H15 -11 H	Kanta
Contrôle au laboratoire (échantillonnage et analyse)	11 H - 13 H	Buckner/Kanta
Pause déjeuner/Prière	13 H – 14 H 30	Participants
Discussions	14H30 -16 H	Sido, Buckner, Kanta
Pause café/Prière	16 H – 16 H 15	Participants
Etiquetage : codification des lots	16 H 15- 17H	Kanta

Jour 3 : Jeudi 12/04/2012

Tâche	Horaire	Responsable
--------------	----------------	--------------------

Visite de terrain	9H-10H	Sido
Pause café	10H-10H15	participants
Etiquetage : codification des lots	10 H15-11H	Kanta
Discussion générale et synthèse	11H- 12H	Sido, Buckner, Kanta

Jour 4 : vendredi 13/04/2012

Tâche	Horaire	Responsable
Visite de terrain	9H-10H	Sido
Clôture	10H15	DCERRA/coordonnateur

Annexe 2 : liste de présence formation pour le recyclage des inspecteurs semenciers

FORMATION SUR LE RECYCLAGE DES INSPECTEURS POUR LE CONTRÔLE ET CERTIFICATION DES SEMENCES DU 10/04/2012

NOM ET PRENOM	STRUCTURE	ADRESSE
1. SEYNI SOULEY IBRAHIM	ONAHA	94,84,14,30
2. MME BARMINI BEATRICE	AGRICULTURE/NIAMEY	96,53,38,96
3. ISSOUFOU OUMAROU	AT/APRAO	96,55,57,38
4. OUSMANE ABDOU	DPFV/DGA	902,34,09,28
5. AMADOU BADIA	AGRICULTURE KOLLO	96,43,83,24
6. OUMAROU GARBA	C/SRPV/DRA/TILLABERI	96,59,76,96
7. ALASSANE GARBA	DDA/GAYA	90,06,01,82
8. AMADOU DAN TANI	DDA/GAYA	96,59,36,35
9. MAMANE GOUDJE	INRAN/KOLLO	96,40,41,29
10. ADO KANTA	DGA/MDA	96,14,16,61
11. BUCKNER A PAUL	WASA/FORMATEUR	93,93,45,44
12. ADAMOU SOULEY	SRVTT/DRA/TILLABEY	96,28,61,25
13. MME DJIBO ZEINABOU	AGRICULTURE /SAY	96,14,31,26
14. RANAOU MAAZOU	GIPD	90,27,46,97
15. DR SIDO AMIR	APRAO	96,96,11,75

Annexe 3 : fiche d'évaluation formation (recyclage des inspecteurs)

<input type="checkbox"/>	Excellent	<input type="checkbox"/>	Bien	<input type="checkbox"/>	Passable	<input type="checkbox"/>	Mauvais
--------------------------	------------------	--------------------------	-------------	--------------------------	-----------------	--------------------------	----------------

1. Pertinences des thèmes spécifiques

<input type="checkbox"/>	Excellent	<input type="checkbox"/>	Bien	<input type="checkbox"/>	Passable	<input type="checkbox"/>	Mauvais
--------------------------	------------------	--------------------------	-------------	--------------------------	-----------------	--------------------------	----------------

2. Animation pédagogique de l'atelier

<input type="checkbox"/>	Excellent	<input type="checkbox"/>	Bien	<input type="checkbox"/>	Passable	<input type="checkbox"/>	Mauvais
--------------------------	------------------	--------------------------	-------------	--------------------------	-----------------	--------------------------	----------------

3. Objectifs de la formation sont-ils atteints

<input type="checkbox"/>	Excellent	<input type="checkbox"/>	Bien	<input type="checkbox"/>	Passable	<input type="checkbox"/>	Mauvais
--------------------------	------------------	--------------------------	-------------	--------------------------	-----------------	--------------------------	----------------

4. Suggestions

5. Commentaires généraux

.....

.....

.....

.....